

Séance spéciale du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 13 juin 2006, à 17 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield, à la suite de l'avis de convocation dûment signifié à chacun des membres du conseil.

Sont présents à cette séance spéciale les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Roger Levert, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Avis de convocation.

Ordre du jour

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

Fourniture et livraison
de clôtures de sécurité. Octroi de
contrat. Emprunt au fonds de roulement

VU le rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire recommandant l'achat de clôtures de sécurité pour les activités des organismes;

Il est

2006-06-355

Proposé par M. Jean-Marc Rochon

Appuyé par M. Jacques Smith

Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Service récréatif et communautaire à procéder à l'achat de clôtures de sécurité, accessoires et livraison inclus;

QUE la Ville octroie un contrat pour la fourniture et la livraison de clôtures de sécurité, incluant les accessoires, à la compagnie Échafauds Plus (Laval) inc., cette compagnie étant le fabricant et distributeur exclusif pour le Québec, pour un montant approximatif de 19 000 \$, taxes comprises, selon son offre de service du 24 mai 2006;

QU'afin de satisfaire au paiement desdites clôtures de sécurité, le conseil municipal décrète un emprunt de 19 000 \$ au fonds de roulement avec obligation de remboursement sur trois (3) ans.

ADOPTÉ

L'Ordre Loyal des Moose.

Fête des bénévoles.

17 juin 2006. Fermeture de rue

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire d'autoriser la fermeture d'une partie de la rue Montcalm afin d'assurer la sécurité des

participants dans le cadre d'une fête organisée par L'Ordre Loyal des Moose pour ses bénévoles;

Il est

2006-06-356

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la fermeture partielle de la rue Montcalm, entre les rues Académie et Viau, le 17 juin 2006, de midi à 21 h, dans le cadre de la fête organisée par L'Ordre Loyal des Moose pour ses bénévoles.

ADOPTÉ

Chevaliers de Colomb de Salaberry-de-Valleyfield. Conseil 1180. Tenue d'activités les 24 juin et 15 juillet 2006.
Pique-nique annuel au parc Gagnier le 6 août 2006. Permis de boisson

VU la demande formulée par les Chevaliers de Colomb de Salaberry-de-Valleyfield, Conseil 1180, relative à la tenue d'activités dans le stationnement de leur édifice et à la tenue d'un pique-nique au parc Gagnier;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2006-06-357

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les Chevaliers de Colomb de Salaberry-de-Valleyfield, Conseil 1180, à tenir des activités dans le stationnement de leur édifice, sis rue Académie, et à y consommer des boissons enivrantes à condition que celles-ci soient vendues et consommées dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités, selon l'horaire suivant :

- 24 juin 2006, de 11 h à 21 h;
- 15 juillet 2006, de 16 h à minuit;

QUE la Ville autorise les Chevaliers de Colomb de Salaberry-de-Valleyfield, Conseil 1180, à tenir un pique-nique le 6 août 2006, de 9 h à 17 h, au parc Gagnier situé sur la rue Fabre, et à y consommer des boissons enivrantes à condition que celles-ci soient vendues et consommées dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de cette journée d'activité.

ADOPTÉ

Diocèse de Valleyfield.
Procession aux flambeaux.
17 juin 2006. Autorisation

VU la demande formulée par le Diocèse de Valleyfield relative à la tenue d'une procession aux flambeaux dans les rues de la municipalité, le 17 juin 2006, dans le cadre de la fête du Saint-Sacrement afin de célébrer le lancement du Congrès eucharistique 2008;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-06-358

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Diocèse de Valleyfield à tenir une procession aux flambeaux le 17 juin 2006, entre 20 h et 21 h 30, selon le trajet énoncé dans le rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

Diageo Canada inc. Parc industriel # 2.
Boulevard des Érables. Vente de lots.
Suivi de dossier

ATTENDU QUE lors du conseil du 23 mai 2006, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield acceptait l'offre d'achat déposée par la compagnie Diageo Canada inc. pour l'acquisition d'une partie des lots 1683 et 1685 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lots sis boulevard des Érables, dans le parc industriel # 2;

ATTENDU QUE, après discussion et vérification, Diageo Canada inc. désire plutôt acquérir le lot 1534 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, ainsi que la partie de terrain arrière dudit lot 1534;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Ville s'engage à acquérir la parcelle du lot 1342, partie de terrain arrière du lot 1534, appartenant à la compagnie Zinc électrolytique du Canada limitée et à revendre cette partie de terrain à Diageo Canada inc.;

Il est

2006-06-359

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre d'achat modifiée déposée devant ce conseil par la compagnie Diageo Canada inc. et convienne de vendre à Diageo Canada inc. le lot 1534 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, plutôt qu'une partie des lots 1683 et 1685, terrain situé sur le boulevard des Érables, dans le parc industriel # 2, et ayant une superficie approximative de 1 442 805,5 pieds carrés, à 0,096015 \$ le pied carré, pour un montant approximatif de 138 502,50 \$, selon les conditions inscrites dans l'offre d'achat modifiée et datée de juin 2006;

QUE la Ville s'engage à acquérir une parcelle du lot 1342 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, de la compagnie Zinc électrolytique Canada limitée et à revendre cette parcelle de terrain à la compagnie Diageo Canada inc.;

QUE la compagnie Diageo Canada inc. s'engage à acquérir de la municipalité ladite parcelle du lot 1342;

QUE la Ville s'engage à délivrer le permis de construction nécessaire à la construction de bâtiments avec marge réduite servant à l'entreposage de barils et de produits d'alcool distillé et pour des activités connexes, dans les meilleurs délais possible;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte de vente à intervenir devant M^c Gilles Marois, notaire, comprenant toutes les servitudes actives et passives existantes, lequel acte de vente devant souligner également les obligations inscrites dans l'offre d'achat, ainsi que tout document pertinent à la présente.

ADOPTÉ

Zinc électrolytique du Canada limitée.
Acquisition d'une parcelle du lot 1342.
Résolution d'intention

ATTENDU QU'il est de l'intention de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de procéder à l'acquisition d'une parcelle du lot 1342 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, de la compagnie Zinc électrolytique du Canada limitée dans le cadre du développement industriel dans le parc industriel # 2;

Il est

2006-06-360

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield fasse part à la compagnie Zinc électrolytique du Canada limitée qu'il est de son intention de procéder à l'acquisition d'une parcelle du lot 1342 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, afin de permettre le développement industriel dans le parc industriel # 2.

ADOPTÉ

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer.

Levée de l'assemblée

À 17 h 42, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2006-06-361

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance spéciale du 13 juin 2006.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier